



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Extrait PV Comité Directeur du 25.06.2024
- PV Comité Directeur du 06.06.2024
- Info PV Commission de Discipline du 26.06.2024
- PV Commission restreinte des Statuts & Règlements du 27.06.2024
- PV Commission du Statut de l'Arbitrage du 20.06.2024
- PV Commission d'Arbitrage du 20.06.2024
- PV Commission d'Arbitrage - Section Technique des Lois du Jeu du 21.06.2024

FERMETURES DU DISTRICT

Nous vous informons qu'en raison des congés annuels du personnel :

✦ Le site de Montry sera fermé du vendredi 19 juillet 2024 (au soir) au mardi 20 août 2024

✦ Le site du secteur Sud sera fermé du vendredi 26 juillet 2024 (au soir) au lundi 19 août 2024

Nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes vacances !!!



FERMETURE DES BUREAUX DE MELUN

Nous vous informons que nos bureaux de Melun ne sont plus accessibles au public à compter du 28/06/2024, suite à la prochaine vente des bâtiments.

A compter du 02/07/2024 jusqu'au 26/07/2024 (départ en vacances), puis à partir du 19/08/2024 (retour de vacances), vous pourrez joindre Dorothee POTHEE au 06 43 70 72 10 aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30 sauf le mardi matin). Vous pouvez aussi la contacter par mail à secretariat@seineetmarne.fff.fr

Jusqu'au 04/07/2024 et à compter du 26/08/2024 (retour de vacances), vous pouvez joindre Xavier MOPIN, au 06 43 37 85 09 ou par mail à technique@seineetmarne.fff.fr

Nous vous communiquerons les coordonnées de nos nouveaux locaux au Mée sur Seine (ligne téléphone fixe, adresse), dès que nous emménagerons dans ces derniers après l'été.

En cas de nécessité, nous vous rappelons également que vous avez la possibilité de contacter notre site de Montry au 01 60 04 14 44.

CALENDRIERS

Vous trouverez dans ce journal les calendriers 2024-2025

- ◆ FOOT A 11 masculin sauf U15
- ◆ FOOT ANIMATION
- ◆ FOOT FEMININ sauf D1
- A VENIR
- ◆ FOOT FEMININ D1
- ◆ FUTSAL



ENGAGEMENTS

Merci aux clubs qui n'ont pas encore finalisé leurs engagements de le faire le plus rapidement possible

Liste des clubs en page intérieure

ENTENTES

Rappel de la procédure

Les demandes d'entente doivent maintenant être réalisées par les clubs directement via FOOTCLUBS

Onglets ORGANISATION - VIE DES CLUBS

L'entente est à créer par le club support et à valider par l' / les autre (s) club (s)

Merci de bien vouloir indiquer dans l'onglet 'motif de l'entente' le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Pour toute question merci de contacter le secrétariat - site de MONTRY (standard N°3)

Néanmoins, avant de demander vos ententes, il faut attendre que le District ait engagé vos équipes dans Footclubs (en cours de réalisation)

Nous vous informerons quand les demandes pourront être lancées

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Jeudi 04 juillet 2024
Commission de Discipline
17H15

OZOIR

COMMISSION

Jeudi 04 juillet 2024
Commission Féminine
19H00

ENGAGEMENTS MANQUANTS

AU VENDREDI 28 JUIN 2024

549005 LES MELDIX A	582272	ENTRAIDE FRANCO EGEENNE
552497 CHAUMES GUIGNES US	582619	NUSO FOOT
560648 MOUVE IT		

ENGAGEMENTS NON CLOTURE – NON REGLE

AU VENDREDI 28 JUIN 2024

531090 SAVIGNY LE TEMPLE FC	549874	AS VARREDES
564835 POMPONNE FC	564574	MUSCLES FC

ENGAGEMENTS NON REGLE

AU VENDREDI 28 JUIN 2024

500589 PONTAULT UMS	560342	NOISIEL FOOT ACADEMY
511876 TORCY PVM FOOTBALL US	560600	AS REBAIS
515348 ROISSY US	560605	DAMMARIE CITY
519793 ANNET S/ MARNE AS	560805	CROUY SUR OURCQ CLUB DE FOOTBALL
524700 MISY VILLENEUVE LA GUYARD	564300	ESPERANCE SAVIGNIENNE
530281 VERNEUIL L'ETANG USM	564858	AIGLONNES FC
540372 NANDY FC	581678	MARLES AC
544717 PROVINS MJC	581732	AVON CLUB FUTSAL
554236 EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	582473	NOISIEL FUTSAL CLUB
554270 CLUB FOOT ISLES LES VILLENY		

Les clubs doivent impérativement remplir leur dossier d'engagement directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F.: <https://extranet.lpiff.fr>

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

MERCI DE REGULARISER LA SITUATION LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 06 juin 2024

18h30 à Montry

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Christiane CAU.

Présents : Isabelle CHILARD - Laurent HERPE - Bernard MARMION - Patrick POIX - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHM - Gérard VIVES.

Excusés : Pascal ANTONETTI - Pierre BILLARD - Dominique GODEFROY - Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Abdelhak RAJI - Orlando VIEIRA.

Assistent : Marie CANOLLE CTD-PPF (en visioconférence) - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il précise qu'il s'agit de la dernière réunion de la mandature 2020/2024 du Comité Directeur avant l'Assemblée Générale Élective du District qui se tiendra le 18/06/2024 à LESIGNY et adresse tous ses remerciements à l'équipe pour son investissement durant ces 4 années. Beaucoup de travail a été réalisé même si, bien entendu, il reste toujours beaucoup à faire.

Il souhaite au nom du CD un prompt rétablissement à Abdelhak RAJI.

Il informe le Comité Directeur avoir rencontré le 31/05 dernier la Vice-Présidente du Conseil Départemental 77 en charge des sports afin de lui présenter l'activité du District en général et le plan d'actions « para-foot », en particulier. Il était accompagné de Laurent HERPE (CD) et Tony DOS SANTOS ALVES.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 29/05/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Modifications aux cahiers des charges du FAFA Équipement et Transport pour la saison 2024-2025

Au titre du FAFA Équipement Clubs et Collectivités

- Ne plus aider (création et remplacement) de terrains synthétiques chargés en élastomères compte tenu de la réglementation européenne qui interdira leur mise sur le marché à l'échéance 2031.

- Étude d'éclairage à demander lors d'un dépôt de dossier dans la nature E7 et T7.
 - Suggérer dans la nature de projet 11 (projets participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale) que les systèmes de pilotage de l'éclairage peuvent être aidés.

Au titre du FAFA Nouvelles pratiques

- Concernant le revêtement des terrains Futsal extérieurs, 3 solutions seront désormais proposées :
 - Le gazon synthétique
 - Les dalles polypropylène
 - La résine acrylique
- Concernant l'implantation des terrains Futsal extérieurs :
 - Autoriser l'implantation des terrains de Futsal au sein d'établissements scolaires (collèges, lycées) qui développent une section Futsal ou qui ont un projet d'ouverture de section Futsal en imposant un accès au terrain au Club associé (signature d'une convention et mise en place d'un planning d'utilisation).
 - Faire des établissements scolaires des porteurs de projet éligibles : uniquement s'ils sont propriétaires de l'installation sportive existante (cf établissements privés).
 - Mise en place d'une identité visuelle forte : terrain obligatoirement bleu et rouge et pose des logos FFF et Futsal dans les zones de dégagement.
- Concernant les terrains de foot5, de légères évolutions techniques sont proposées :
 - Les filets pare-balls pourront être remplacés uniquement par des panneaux grillagés en simple ou double fils à section ronde.
 - Des améliorations techniques sont aussi proposées sur le « Fond de Forme » et l'éclairage.

Au titre du FAFA Transport

- Le partenaire Volkswagen est dans l'incapacité de produire des véhicules neufs pour nos clubs sur la saison 2024-2025. Les modalités d'ouverture du dispositif à l'achat de véhicules neufs ou d'occasions d'autres marques est donc reconduit avec un budget restreint à 800 000 €.
- Création d'une enveloppe nationale de 200 000 € pour la création de bornes de recharge dans les clubs.

Opération « Coupons de réduction Le Corner » : l'objectif est d'inciter les clubs éligibles à l'opération « Mini buts 2024-2025 » à se connecter à la plateforme Le Corner. La validité de ces coupons portera sur le mois de juin uniquement. Le montant de la réduction sera de 10% plafonné à 100 € TTC et à 100 clubs utilisateurs. Le nombre de codes proposés s'élèvera à 100.

Gouvernance du BELFA : pour faire suite à la réunion des collèges le 4 mai dernier à Montpellier, il est présenté une nouvelle proposition de la gouvernance du BELFA qui serait composée de 12 membres :

- 5 membres dont au moins 2 femmes, désignés par le Président de la FFF au sein des membres du Comité Exécutif ;
- 2 membres désignés en son sein par le Collège des Présidents de ligue ;
- 2 membres désignés en son sein par le Collège des Présidents de district ;

- 1 membre désigné en son sein par le Collège des autres acteurs du football amateur ;
- 2 membres désignés par le Président de la FFF sur proposition du Président de la LFA.

Les membres du BELFA ne seraient plus élus via l'Assemblée générale de la LFA. Le collège des autres acteurs du football amateur serait composé de 5 représentants des clubs nationaux désignés par leurs pairs (dont 1 représentant de la D3 féminine), 2 représentants des éducateurs désignés par le Président du BELFA sur candidature et 2 représentants des arbitres désignés de la même manière que les représentants des éducateurs.

Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage : un projet de création de Commission Fédérale sur le Statut de l'Arbitrage sera soumis au vote lors de l'AG FFF du 08/06/2024. L'objet sera de favoriser l'harmonisation des décisions prises par les instances régionales de l'arbitrage pour une application uniforme des textes et des dispositions.

Résultat consultation équipementier : Nike est retenu comme équipementier officiel pour les saisons 2026/2027 à 2033/2034.

Propositions de modifications aux textes fédéraux - AG FFF du 08/06/2024 (impact District)

Statuts FFF

Composition du COMEX

Le Ministère des Sports est récemment revenu sur sa position initiale, en faisant savoir à la FFF qu'au regard de la loi du 2 mars 2022, le Président de la LFP et le Président de la LFA ne peuvent pas intégrer le COMEX en qualité de membres de droit mais doivent être élus par l'Assemblée Fédérale. Il est donc proposé, sur suggestion du Ministère des Sports, de prévoir que le Président de la LFP sera élu, ès-qualités, par l'Assemblée Fédérale. Par ailleurs, le Président de la FFF désignera, parmi les membres du COMEX issus de la liste, la personne qui occupera la fonction de Président de la LFA (voir proposition de modification ci-après, p.7). En outre, il est proposé de prévoir que le/la Président(e) de la Ligue Féminine de Football Professionnel assiste aux réunions du COMEX avec voix consultative.

Collèges des Présidents de Ligue et de District

Proposition de revoir la composition du bureau du Collège des Présidents de Ligue et du bureau du Collège des Présidents de District.

Révocation du COMEX

Compte-tenu qu'une partie des membres du BELFA serait désormais issue du COMEX, il semble nécessaire de prévoir que la révocation du COMEX entraîne la révocation du BELFA. Par ailleurs, dans la mesure où cela n'est pas précisé actuellement, il paraît nécessaire de venir indiquer expressément dans les statuts le fait qu'en cas de mise en œuvre d'une procédure de révocation du Comité Exécutif, il revient à la Commission électorale d'en contrôler la régularité. Il en serait fait de même dans les statuts-types des Ligues et Districts pour la révocation du Comité de Direction.

Règlements généraux de la FFF

Double surclassement

Face à la difficulté, dans certains territoires, de trouver un médecin fédéral pour traiter une demande de double surclassement, il est proposé de prévoir la possibilité qu'une telle demande soit traitée par un médecin du sport. La Commission Fédérale Médicale ne souhaite pas en revanche qu'un simple médecin généraliste puisse traiter une demande de double surclassement, cette procédure devant rester entre les mains d'un médecin disposant d'un certain niveau d'expertise en

matière de pratique sportive compétitive. Il est précisé que la procédure de double surclassement en elle-même ne serait pas modifiée.

Mineurs isolés

Le service des transferts internationaux de la F.F.F. a transmis aux Ligues régionales, en juin 2023, une circulaire tenant compte de la réglementation de la F.I.F.A. et dans laquelle il est indiqué que le joueur mineur étranger isolé, visé à l'article 106.9.d) des Règlements Généraux, c'est-à-dire le joueur « formellement reconnu en tant que demandeur d'asile ou personne vulnérable par l'autorité étatique compétente », est en droit d'obtenir une licence mais sous réserve d'apposer sur sa licence un cachet limitant sa participation aux compétitions de niveau régional / départemental, lui interdisant, de facto, de participer aux compétitions de niveau national. Il est donc proposé de prévoir expressément cette interdiction dans l'article 106.

Licence FUTNET

Lors de l'Assemblée Fédérale du 16.12.2023, la création de la licence Futnet a été adoptée, ce qui a entraîné l'intégration de cette licence dans certains articles du statut du football diversifié. A ce titre, il avait notamment été prévu que le titulaire d'une licence Futnet pourrait pratiquer avec cette licence dans les épreuves de Futsal de niveau B ainsi que dans les épreuves de Football Loisir, comme cela est déjà possible pour le titulaire d'une licence Libre, Futsal ou Football d'Entreprise. A la réflexion, la LFA estime que le titulaire d'une licence Futnet ne devrait pas être en droit de pratiquer avec cette licence dans les épreuves de Futsal de niveau B. Il est donc proposé de revenir sur cette possibilité qui avait été actée en décembre dernier. En revanche, il est demandé de conserver la possibilité pour le titulaire d'une licence Futnet de pratiquer avec cette licence dans les épreuves de Football Loisir.

Éducateur bénévole titulaire du diplôme fédéral

La nécessaire réduction de la volumétrie de nos Titres à Finalités Professionnelles indispensable pour répondre aux attentes de France Compétence en termes d'employabilité et la création du parcours bénévole et des DF (Diplômes Fédéraux) implique une adaptation du Statut des Éducateurs, en particulier du fait de la nécessité actuelle de disposer du BMF pour encadrer certaines catégories. Le groupe de travail « Amélioration de l'encadrement technique » qui avait rendu ses travaux en mars 2023, avait pris en compte cette problématique dans son projet d'amélioration de l'encadrement technique, à la fois dans ses enjeux et ses objectifs. Prendre en compte la nouvelle filière de formation (deux parcours : bénévole et professionnel)

et dans deux de ses propositions :

- Intégrer le nouveau BMF, les DF et les CFI (Certificat Fédéral d'Initiateur) dans le futur projet d'amélioration d'encadrement technique
- Doubler les obligations de diplômes (un titre à finalité professionnelle si contrat ou un Diplôme Fédéral si bénévole).

Si la proposition d'amélioration que le groupe de travail avait proposée n'a pas été présentée à ce jour, il est indispensable d'apporter des modifications a minima dans ce Statut. Certaines Ligues Régionales l'ont fait, d'autres non puisqu'elles attendent que la décision soit nationale, ce qui se comprend. Cette modification consiste simplement à permettre, là où aujourd'hui il est demandé un BMF pour encadrer une équipe, de permettre de le faire, si la personne n'est pas en contrat, avec un diplôme du parcours bénévole, soit le DF. Cette situation se retrouve essentiellement en R3 et dans les compétitions régionales jeunes.

Composition de la Commission Fédérale de l'Arbitrage

Mise en conformité de la composition de la Commission Fédérale de l'Arbitrage avec le Règlement de la FIFA, en ce qui concerne les incompatibilités. Par ailleurs, il est proposé de compléter les attributions de la Commission.

Création d'une Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage

Harmonisation des décisions car prises par une même instance et donc application uniforme du même texte et des mêmes obligations pour les équipes d'un même niveau fédéral sur l'ensemble du territoire. Cohérence du process de vérification. Comblent un vide, car une des rares activités à ne pas dépendre d'une Commission Fédérale.

Parcours de formation d'un bénévole

A la suite de la refonte de sa filière de formation des éducateurs, on distingue désormais deux parcours de formation :

- Le parcours bénévole pour permettre aux stagiaires de développer et perfectionner leurs compétences en suivant des Attestations Fédérales (AF), des Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI) et des Diplômes Fédéraux (DF)
- Le parcours professionnel pour permettre aux stagiaires de devenir éducateur ou entraîneur et d'en faire son métier. Ce parcours regroupe les diplômes enregistrés au RNCP et reconnus par l'UEFA (BMF, BEF, DESJEPS, BEFF, BEPF). L'objectif est d'intégrer à l'annexe 11 l'existence du parcours bénévole et le rôle des IR2F dans la mise en place et le développement de ce parcours.

Formation « Tout terrain »

L'IEFF, en collaboration avec la Ligue de Football Amateur (LFA) et les Ligues régionales, a réformé son Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD). Désormais baptisé Tout Terrain, le dispositif a vocation à proposer des formations sur diverses thématiques au format présentiel, distanciel ou e-learning pour l'ensemble des acteurs du football.

Formation en arbitrage

L'IEFF et les IR2F, en collaboration avec la Direction de l'Arbitrage, participent à la mise en œuvre et au développement des formations en arbitrage. Cette compétence est ajoutée à l'annexe 11.

Renouvellement du dispositif « Pass-Sport » pour 2024/2025 : cette année, l'ouverture du dispositif a été anticipée. Il a débuté le 01/06 et se clôturera le 31/12/2024. Les clubs demandeurs devront déposer sur LCA (LeCompteAsso) une attestation d'affiliation 2024-2025 (avec un numéro d'affiliation) et un RIB valide.

• LPIFF

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 03/06/2024.

Effectifs licenciés : 327 712 au final, soit une augmentation de 23 730 licenciés vs 2023.

Dossiers d'engagements 2024/2025 : 703 clubs sur 1029 (68%) ont réengagé leurs équipes. 73 clubs débiteurs sont bloqués.

Réunion des Présidents de Club de R1 : celle-ci avait pour objectif d'échanger et de recueillir leur avis sur le système de barrage et sur l'idée de revenir à un seul groupe (ex DH).

Réunion des femmes dirigeantes : celle-ci s'est tenue le 01/06 à Morfondé. Les échanges vont enrichir les réflexions de la Ligue. L'idée forte est d'intégrer le fait que les femmes dirigeantes ne doivent pas être impliquées uniquement dans des dossiers féminins.

Nouvelles licences FUTNET & Santé : validation des tarifs pour la Saison 2024/2025.

Garden Party à Morfondé : celle-ci se tiendra finalement le 06/07/2024.

Saisie des licences 2024/2025 : l'ouverture de la période est fixée au 04/06/2024.

Plan d'Action VSS : est en cours de finalisation. Chaque District devra déterminer un référent et une ligne téléphonique dédiée pour chaque territoire sera créée.

AG LPIFF 2024/2025 : l'AG électorale est planifiée au 05/10/2024 au Méridien et l'AG « financière » au 21/12/2024 ou 11/01/2025.

Réunion LFA sur les Nouvelles Pratiques : initialement prévue le 27/05, celle-ci est reportée au 18/06/2024.

Rentrée du Foot 2024 : le site FFF en IDF sera connu avant le 16/06/2024.

Labels Clubs : 453 clubs sont engagés dans le processus en IDF.

Calendriers Sportifs 2024/2025 : validation en séance par le Comité.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

08/06/2024 : AG FFF à Clairefontaine.

08/06/2024 : JND 2024 à Meaux.

12/06/2024 : Finales Départementales Foot Féminin à Thorigny

15/16/06/2024 : Finales Départementales au Mée Sur Seine.

18/06/2024 : AG électorale D77 à Lésigny.

21/06/2024 : Dîner des Commissions du District 75.

24/08/2024 : CD LPIFF.

28/06/2024 : CD 77 à Melun.

• Gestion Sociale

Ludovic VANTYGHM informe le Comité Directeur de l'avancement des recrutements d'alternants pour 2024/2025.

• Affaires financières

Vente des bâtiments de MELUN / Validation des nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de l'état d'avancement du dossier des nouveaux locaux.

Barèmes Financiers 2024/2025

Le Comité Directeur approuve l'Annexe 2 du Règlement Sportif Général pour la Saison 2024/2025 selon les modalités, ci-dessous.

Annexe principale : aucune modification par rapport à 2023/2024.

Annexe spécifique « Foot Animation »

Forfait Challenge non avisé (tour qualificatif) ou Critérium U9 à U13	20,00€
Feuille de match incomplète	8,00€
Non-retour de feuille de match (Challenge) après 2 rappels (club recevant)	51,50€
Non-retour du résultat des défis techniques et matchs (Challenge) après 2 rappels (visiteur)	20,00€
Non-retour de feuille de match (Critérium) après 2 rappels	51,50€
Non-retour de feuille de match Festifoot après 2 rappels	10,00€

Défi technique non effectué	10,00€
Forfait Challenge Futsal non avisé	30,00€
Absence club aux réunions Foot Animation	30,00€
Absence aux Finales	80,00€
Non-participation du club aux journées Nationales FFF (après inscription)	80,00€
Non-participation du club aux journées Nationales FFF sans motif	40,00€
Absence non avisée club Festifoot, U6/7 et U8/9	15,00€
Joueur ou joueuse non licencié(e) sauf Journée de Rentrée	30,00€
Disqualification suite à non-respect du règlement	40,00€
Non-participation aux journées évènementielles District après inscription	30,00€
Club en Critérium Excellence n'ayant pas fourni de liste	120,00€
Club n'alignant pas en Criterium les joueurs prévus sur la liste fournie / joueur	10,00€
Clubs n'alignant pas en Challenge les joueurs prévus sur la liste fournie / joueur	10,00€
Club-ne participant pas aux réunions des clubs finalistes (présentiel et/ou distanciel)	30,00€
Club qui lors des finales ne présentent pas le listing papier Footclubs des joueurs présents	30,00€
Club absent sans motif durant la remise des récompenses lors des différentes Finales	80,00€

Subventions

Le Comité Directeur prend connaissance du montant de la subvention accordée au District dans le cadre du FIPD : 15 750 €.

• Affaires sportives

Règlements Foot Animation 2024/2025

Le Comité Directeur examine les projets d'évolution proposés par l'Équipe Technique Départementale et la Commission Foot Animation.

- Challenge 77 U10
- Challenge IDF U11
- Challenge IDF U11F
- Challenge 77 U12
- Challenge Jour de Coupe U10/U11
- Challenge Jour de Coupe U12/U13
- Challenge Football Passion U10/U11 Masculin
- Challenge Football Passion U12/U13 Masculin
- Challenge Football Passion U10/U11 Féminin
- Challenge Football Passion U12/U13 Féminin
- Festival U13 Masculin / Féminin
- Critérium Excellence U9 à U11
- Critérium Espoirs U9
- Critérium Espoirs U10/U11 & U12/U13

Après échange entre tous les participants, les différents règlements sont approuvés, à l'**exception de ceux relatifs aux Challenges Passion qui doivent faire l'objet de précisions.**

Calendrier Foot Animation & Féminines 2024/2025

Le Comité Directeur, après examen des documents, charge le Directeur Administratif de remonter les informations aux techniciens concernés pour modification.

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Jérémy PENSEDENT : souhaite intégrer la Commission Nouvelles Pratiques Para Pratiques. *Après avis de l'Animateur de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.*

Le Comité Directeur décide d'organiser une réunion « découverte » de la fonction de Commissaire du District à l'intention de tous les bénévoles licenciés des clubs. L'objectif est de les inciter à s'investir au sein de l'instance pour servir l'intérêt général en découvrant les missions demandées dans cette fonction.

Montry = 24/06/2024 à 19H00.

Melun = 28/06/2024 à 19H00.

• **Informations diverses**

Vie des clubs

Le Comité prend connaissance des dossiers, ci-après.

Changement de nom = LA FERTE SOUS JOUARRE : *en attente des documents nécessaires.*

Fusion = VAL DE FRANCE / FFA77 : *toujours en attente du projet malgré les relances effectuées.*

Cessation d'activité : FC MONTEREAU : *pris note.*

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

03/06/2024 : Conseil Départemental 77. Colloque sur la mixité dans le sport le 13/06 à Dammarie les Lys.

04/06/2024 : Préfecture 77. FIPD.

FFF/LFA

28/05/2024 : le Foot entre en jeu.

30/05/2024 : Président FFF. Lois visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport.

LPIFF

03/06/2024 : habilitation formateur CFI N1.

05/06/2024 : réunion Nouvelles Pratiques avec LFA.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Compte de Résultat 2023/2024 = le pilotage du résultat par rapport au budget prévisionnel fait apparaître, à date, une évolution des charges de 3,95% et des produits de 8,14%. Explications données en séance par le Trésorier Général.

- Une réflexion est menée concernant les charges à provisionner pour la saison 2024-2025.
- Contrats eau, gaz, électricité des locaux de Melun : l'acquéreur sera sollicité afin de connaître ses intentions quant au maintien, ou pas, des contrats en cours.

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

- **Calendrier technique** : en cours d'élaboration.
- **Formation**
 - Seules, les Journées Complémentaires Coach Jeune et Coach Senior sont à effectuer.
- **PPF**
 - 5 féminines U13F entrent à l'INF et une au Pôle Espoir de Tours.
 - 2 garçons U13 entrent à l'INF et 3 au Pôle Espoir de Reims.

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur des points ci-après.

- **Réunion CRA** : point de situation concernant les classements des Arbitres de Ligue.
- **Concours arbitres pour accès Ligue** : se déroulera le 8 juin à Morfondé.
- **Trio arbitral féminin** sur un match D1 masculine. Très bon retour de tous les acteurs, grande satisfaction.
- **Réunion de fin de saison** : le 7 juin prochain avec annonce des classements.
- **Stage à Montry** : le 9 juin pour les arbitres qui vont officier sur les Finales Départementales.
- **FIA de fin de saison** : 26 candidats inscrits à ce jour.
- **Classements pour 2023-2024** : le Comité Directeur valide les classements.
- **Journée de convivialité** : un échange sur les modalités d'organisation se tient entre les participants, compte-tenu de l'organisation de la Finale Départementale U18 programmée le même jour à Montry.

9. Questions diverses / Tour de table

Bernard MARMION

Tient à féliciter le Service Civique dédié à l'arbitrage, Naoufel DJILALI, pour l'excellence du travail fourni.

Laurent HERPE

Annonce l'établissement d'un projet concernant des rassemblements sur les classes ULYS.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : sur convocation.

Comité Directeur : 25/06/2024 à Melun.



Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du mardi 25 juin 2024

Obligations 2024/2025

Compte-tenu de la création du Championnat Départemental U15, le Comité Directeur valide l'évolution de l'Article 11.1 du Règlement Sportif Général du District pour la Saison 2024 / 2025, comme suit :

...//...

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>11.1 - Équipes obligatoires</u></p> <p>Les clubs dont l'équipe Première Seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :</p> <p>Division Départementale 1</p> <ul style="list-style-type: none">· 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).· + 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14. L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.· 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13). <p>Et d'y participer jusqu'à leur terme.</p> <p>Un contrôle a posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la Commission Départementale des Compétitions du District pour les clubs de D1.</p>	<p><u>11.1 - Équipes obligatoires</u></p> <p>Les clubs dont l'équipe Première Seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :</p> <p>Division Départementale 1</p> <ul style="list-style-type: none">· Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,· 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.• 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13). <p>Et d'y participer jusqu'à leur terme.</p> <p>Un contrôle a posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la Commission Départementale des Compétitions du District pour les clubs de D1.</p>

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées, ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Division Départementale 3

Le Comité Directeur décide de pérenniser les obligations définies pour les 2 dernières saisons

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi),
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit.

Division Départementale 4

- pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

Division Départementale 2

· Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,

· 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.

ou

· 2 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20 + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Division Départementale 3

· 1 équipe de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20 ou 1 équipe de jeunes à effectif réduit.

Division Départementale 4

- pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

Calendriers Généraux 2024/2025

Validation des calendriers :
Foot à 11 masculins sauf U15
Foot Animation
Foot Féminin sauf Seniors D1



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 26 juin 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Challenge IDF U11
Finale du 27/04/2024

Match 28129430
Chelles 31 – Lesigny 31
VETERANS Coupe 77 du 19/05/2024

REPRISE INSTRUCTION DU 12/06/2024

Match 26809489
Ozoir Fc – Val de France 21
U16 D1 du 28/04/2024

REPRISE DE DOSSIERS

Match 28170162
Val Europe 1 – Sengol 77 3
Coupe SENIORS FUTSAL du 05/06/2024

Match 27169557
Ent. Servon Chevry 21 – Bagneaux 21
U16 D3E du 31/03/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 27141325
LCR ASLE USC 31 – Longueville 32
VETERANS D4C du 26/05/2024

Match 27136447
St Pathus 1 – Ent. Plaine / Claye 3
SENIORS D4A du 26/05/2024

Match 26821341
Coulommiers 2 – Magny 2
SENIORS D3C du 02/06/2024

Match 27142095
Ponthierry 31 – Bombonnaise 31
VETERANS D2C du 28/04/2024

Match 27526072
Fontenay 1 – St Mard 1
SENIORS FEMININES Crit. Poule A du 04/05/2024



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 juin 2024

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

Match 26823522

PONTAULT UMS 1 – OL. LOING 1

SENIORS D2C DU 02/06/2024

Demande d'évocation du club de **OL. LOING** en date du 27 juin 2024 concernant la participation et la qualification du joueur JEANTY Jonathan du club de PONTAULT UMS, susceptible d'avoir participé à la rencontre en référence en état de suspension

La Commission en informe le club de PONTAULT UMS et demande ses observations pour le 2 juillet 2024



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 20 juin 2024

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabien EL MKELLEB, Pierre HUBERT, Bernard MARMION, Gilles TANNIER.

Absents excusés : Pascale GODEFROY

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

DOSSIERS TRAITES PAR LA COMMISSION

Courriel de Monsieur Francisco MENDOZA BOCANEGRA en date du 8 juin 2024

Monsieur Francisco MENDOZA BOCANEGRA informe de sa décision de démissionner du club de GUIGNES.

Les raisons invoquées par Monsieur Francisco MENDOZA BOCANEGRA, ne lui permettant pas de bénéficier de l'art 33.c, celui-ci devient indépendant pour 4 saisons et ne pourra couvrir un nouveau club qu'à partir de juillet 2028

Courriel de Monsieur Vincent CHANSON en date du 10 juin 2024

Monsieur Vincent CHANSON informe de sa décision de quitter le club de ROMAINVILLE au profit de celui d'OTHIS. Les raisons invoquées précisent que le club de ROMAINVILLE se situe à plus de 50 kms de son domicile.

Monsieur Vincent CHANSON pouvant bénéficier de l'art 33.c pourra couvrir le club de son choix

Courriel de Monsieur Ilyes SAIDI en date du 11 juin 2024

Monsieur Ilyes SAIDI informe de sa décision de quitter le club de COULOMMIERS.

Sa décision n'étant pas motivée, il devient indépendant pour 4 saisons et ne pourra couvrir un nouveau club qu'à partir de juillet 2028.

Le club de COULOMMIERS étant son club formateur continuera à être couvert par Monsieur Ilyes SAIDI pendant 2 saisons (art 35.2)

Courriel de Monsieur Farid FLISSI en date du 21 mars 2024

Monsieur Farid FLISSI informe de sa décision de quitter le club de LE MEE au profit d'un club plus proche de son domicile. Son club actuel se situant à moins de 50kms de son domicile, il ne peut bénéficier de l'art. 33.c et devient indépendant pour 4 saisons, il ne pourra couvrir un nouveau club qu'à partir de juillet 2028.

APPLICATION DE L'ART 34.2

Art 34.2 : Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

.....

*S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, **il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral**, sauf raison, notamment médicale, retenue par la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage sur demande de l'arbitre.*

Sont concernés 2 arbitres seine et marnais :

M. PIQUIONNE Sébastien du club de DAMMARTIN n'ayant officié que sur 13 matchs en 2022-2023 et 10 matchs en 2023-2024

M. HENRY Jean du club de VERNEUIL n'ayant officié que sur 13 matchs en 2022-2023 et 13 matchs en 2023-2024

Les clubs couverts par ces deux arbitres seront informés de cette situation

SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées aux dossiers, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2023-2024.

Il leur est donc fait application de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage concernant la diminution de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2024-2025.

En outre, conformément à l'article 47-2 du Statut de l'Arbitrage, il est précisé ce qui suit littéralement rapporté :

« Tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du §1c (joueurs mutés), ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place ».

Les amendes pour la saison 2023-2024, conformément à l'article 46 du Statut de l'Arbitrage sont :
Pour les clubs évoluant en DEPARTEMENTAL 1 de CENT VINGT Euros (120,00 euros) par arbitre manquant et multipliées par le nombre d'année d'infraction.

Pour les clubs des divisions inférieures de TRENTE Euros (30,00 euros) par arbitre manquant et multipliées par le nombre d'année d'infraction.

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres de football à 11.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- * soit un arbitre officiel,
- * soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

CLUBS EN D2 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

COMBS LA VILLE - manque 1 arbitre

M. TOURIGNY BEN MAHMOUD Tom n'ayant officié que sur 9 matchs

MORMANT - manque 1 arbitre

M. GOMES Esteban n'ayant officié que sur 4 matchs

NANTEUIL - manque 1 arbitre

CLUB EN D3 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

BOIS LE ROI - manque 1 arbitre

COURTRY F - manque 2 arbitres

ESBLY - manque 1 arbitre

OTHIS - manque 1 arbitre

CLUBS EN D4 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS par arbitre manquant.

FERTE/J - manque 1 arbitre

LAGNY - manque 1 arbitre

ST GERMAIN LAVAL - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

AUTRES DIVISIONS

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

AFPO - manque 1 arbitre

HERICY VULAINES - manque 1 arbitre
M. DELGORGUE PATRICE n'ayant officié que sur 14 matchs

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

BAGNEAUX NEMOURS – manque 2 arbitres
COULOMMIERS - manque 1 arbitre

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

BRIE NORD - manque 2 arbitres
COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres
GATINAIS VAL DE LOING - manque 2 arbitres
NANDY - manque 2 arbitres
VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

ASR – manque 1 arbitre
MONTEREAU FC - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

BRIE DES MORINS - manque 1 arbitre
DAMMARTIN - manque 1 arbitre
M. PIQUIONNE Sébastien n'ayant officié que sur 10 matchs

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

DAMMARIE LES LYS - manque 1 arbitre

LIEUSAIN - manque 1 arbitre

QUINCY VOISINS - manque 2 arbitres

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 1 arbitre1

CHANGIS - manque 2 arbitres

FERRIERES - manque 2 arbitres

VERNEUIL - manque 2 arbitres

M. HENRY Jean n'ayant officié que sur 13 matchs

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

MOUSSY LE NEUF - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

BUCEENNE – manque 1 arbitre

CHEVRY COSSIGNY - manque 1 arbitre

M. HASSOUN Adam n'ayant officié que sur 11 matchs

CONGISSOIS - manque 1 arbitre

CSOV - manque 1 arbitre

LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre

VAL YERRES - manque 1 arbitre

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ALLIANCE 77 - manque 2 arbitres

CHAMPS FC – manque 2 arbitres

PLESSIS – manque 2 arbitres

PRESLES - manque 2 arbitres

M. BRAZAO Thierry n'ayant officié que sur 3 matchs

VILLENROY - manque 2 arbitres

M. MABOUDOU AGBOH Edem n'ayant officié que sur 11 matchs

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros)) par arbitre manquant.

NEANT

CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

SNIE - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

AMICALE BOCAGE - manque 1 arbitre

ANNET - manque 1 arbitre

ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.

BRAY - manque 1 arbitre

COUBERT - manque 1 arbitre.

CRISENOY - manque 1 arbitre

CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre

ETREPILLY - manque 1 arbitre

EVERLY - manque 1 arbitre

JOUARRE - manque 1 arbitre.

LA FORET - manque 1 arbitre

MAISONCELLES manque 1 arbitre

MAROLLES - manque 1 arbitre.

MISY VILLENEUVE – manque 1 arbitre

MJC PROVINS - manque 1 arbitre

MOUROUX manque 1 arbitre

N.U.S. ORVANAISE - manque 1 arbitre

REAU - manque 1 arbitre

RAPPELS

ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Commission communique ci-après :

JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage, en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, **qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, **sur sa demande**, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « Mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a deux arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

Les clubs de District susceptibles de bénéficier de cette disposition sont priés de faire connaître leur choix par écrit au District, avant le début des compétitions.

R.C. PAYS DE FONTAINEBLEAU

Demande l'application de l'art. 45 du Statut de l'arbitrage

M. RICHARD Frédéric amené à l'arbitrage par le club R.C. PAYS DE FONTAINEBLEAU en 2021-2022 et ayant officié en tant qu'arbitre sur les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024,
Mme FRUTEAU Elynah amenée à l'arbitrage par le club R.C. PAYS DE FONTAINEBLEAU en 2022-2023 et ayant officié en tant qu'arbitre sur les saisons 2022-2023 et 2023-2024,
le club satisfaisant par ailleurs à ses obligations d'arbitres, permet au club de bénéficier pour la saison 2024-2025 **de 2 mutés supplémentaires**

Il appartient au club de définir avant le début des compétitions, les équipes qui bénéficieront de ces mutés supplémentaires.

RAPPEL IMPORTANT

Les décisions prises par la Commission sont susceptibles d'appel dans les délais et formes prévues par les règlements.

La Commission rappelle à tous les clubs de respecter scrupuleusement la date limite de renouvellement des licences de leurs arbitres afin que ceux-ci puissent les représenter au Statut de l'Arbitrage.

Etant ici précisé que la date limite pour qu'un arbitre puisse représenter son club **est le 31 août de la nouvelle saison** conformément à l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage appliquera systématiquement cette date pour déterminer le rattachement de l'arbitre à son club.



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 20 juin 2024

Site de Montry

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Thierry BLANC – Olivier FREMIOT – Emmanuel TULOUP – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) - Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) - Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Naoufel DJILALI – Dominique CHATELLIER – Laurent LITRE – Jean-Marie ROBY – Jimmy MELUT – Mohamed MORIBA DIAKITE – Pape Sanoussy DIAO

Absents excusés : Jean-Pierre LEQUA – Florent MARMION – Lucie LEMPEREUR – Thomas VENAT CABASSET – Pierre BOISSEAU – Zaydan MOHAMED KASSIME – Frédéric RABELLE – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Claude ADAM

Absents non excusés : Faruk EKICIK – Bastien DARREHORT – Kelyane ZOLA - Mickaël HADJADJ – Serge BABET (Commission Technique)

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention de Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Juin-Juillet 2024
- La vie des sections.
- Tour de table.

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 27/05/24

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité



UNAF 77
Le Club des Arbitres

Réception des Arbitres:

CHAINEAU KECLARD Hugo : Absent sur trois rencontres consécutives. Convocation officielle envoyée. **Absent non excusé. Non désignable jusqu'à comparution devant la C.D.A.**

BOUHOUCHE Rida : Absent sur quatre rencontres consécutives. Convocation officielle envoyée.
Absent excusé. Non désignable jusqu'à comparution devant la C.D.A.

BLEKHIRIA Farés : Absent sur trois rencontres consécutives. Convocation officielle envoyée.
Absent non excusé. Non désignable jusqu'à comparution devant la C.D.A.

CAMARA Mohamed : Non-Respect des Directives de la C.D.A. Convocation officielle envoyée.
Absent non excusé. Non désignable jusqu'à comparution devant la C.D.A.

LOUDICH Youness : Non-Respect des Directives de la C.D.A. Convocation officielle envoyée.
Absent excusé.

PIQUIONNE Sébastien : Affaire concernant rapports avec la C.D.A. Convocation officielle envoyée.
Absent excusé. Non désignable jusqu'à comparution devant la C.D.A.



Points sur la vie du District :

Ludovic VANTYGHM :

Informe la réélection du Comité Directeur.

Vente des locaux de Melun: Signature prévue le 02/07/24.

Nouveaux locaux : Procédure en cours.

Recrutement en cours pour 2 Apprentis Juridique pour la saison prochaine.

Intervention du Président de la CDA:

Avant toute chose, je vais avoir une petite pensée pour Claude et lui souhaiter une meilleure santé...
Nous sommes de tout cœur avec toi.

Remerciement à tous les membres de CDA pour leur investissement.

Nous sommes en droit d'être fiers de notre CDA cette saison, ayant atteint le nombre remarquable de 75 rassemblements. Nous pouvons aussi être fier des valeurs de travail d'équipe et de cohésion qui nous ont à nouveau unis cette saison. Un état d'esprit renforcé règne au sein de notre CDA. Nos succès sont portés par le collectif : des membres de CDA et des observateurs unies dans leurs efforts et dans leurs performances. Cela me remplit de fierté et je souhaite que tout le monde travaille comme une équipe, une famille.

Présentation des mouvements d'arbitres de la saison 2023/2024

Résultat du concours à la ligue de Paris – Je laisserais les responsables de la FAR prendre la parole sur leur section, mais je tenais encore à les remercier pour le travail accompli avec brio.... Ça a été une vraie fierté pour moi d'accompagner et de soutenir nos candidats à Morfondé le samedi 08 juin un grand merci à la technique pour la mise à disposition des survêtements.

Retour sur les finales qui ont eu lieu au Mée-sur-Seine / un grand bravo à nos arbitres et aux observateurs présents, je vais me répéter, mais je suis fier de mes arbitres et de mes observateurs.

Réunion CRA sur les classements des arbitres de Ligue en attente de validation. Je laisserais Larbi prendre la parole sur le sujet.

Renouvellement des dossiers médicaux permanence le 29/06/2024 et le 06/07/2024 à Montry.
La C.D.A félicite Philippe COLLOT et sa nouvelle équipe pour sa réélection au District.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES:

Thomas HALLEUR : Mail en date du 29/05/24. Demande d'informations concernant les classements arbitres. **Pris note. Réponse apportée par S/CDA.**

Kerrian LEFEBVRE : Mail en date du 30/05/24. Demande à intégrer la F.A.R la saison prochaine. **Pris note. La section F.A.R se réunira en début de saison prochaine pour prendre sa décision.**

Jean-Philippe BRISWALDER : Mail en date du 31/05/24. Demande pour changer de club. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Hugo CHAINEAU KECLARD : Mail en date du 31/05/24. Demande une année sabbatique pour la saison 2024/25. **Pris note. La C.D.A n'accorde pas l'année sabbatique au vu du nombre matchs requis pour un candidat arbitre lors de sa première saison.**

Lucie HOY : Mail en date du 31/05/24. Demande d'informations concernant un déménagement dans le district 95. **Pris note et réponse apportée par S/CDA. La C.D.A remercie Mme HOY Lucie pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Ronan TROLY : Mail en date du 31/05/24. Demande une année sabbatique pour la saison 2024/25. **Pris note. La C.D.A n'accorde pas l'année sabbatique au vu du nombre matchs requis pour un candidat arbitre lors de sa première saison.**

Thierry BRAZAO : Mail en date du 31/05/24. Demande une année sabbatique pour la saison 2024/25. **Pris note. La C.D.A n'accorde pas l'année sabbatique au vu du nombre matchs requis pour un candidat arbitre lors de sa première saison.**

Mack-Levenson FIGARO : Mail en date du 01/06/24. Demande à intégrer la F.A.R la saison prochaine. **Pris note. La section F.A.R se réunira en début de saison prochaine pour prendre sa décision.**

Vincent GRANDSART : Mail en date du 03/06/24. Indique qu'après une année sabbatique il ne souhaite pas reprendre l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Vincent GRANDSART pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Simon DUHAMEL : Mail en date du 05/06/24. Demande à intégrer la F.A.R la saison prochaine. **Pris note. La section F.A.R se réunira en début de saison prochaine pour prendre sa décision.**

Ilyes SAIDI : Mail en date du 07/06/24. Demande à intégrer la F.A.R la saison prochaine. **Pris note. La section F.A.R se réunira en début de saison prochaine pour prendre sa décision.**

Aurélien CHOQUEZ : Mail en date du 10/06/24. Demande une année sabbatique pour la saison 2024/25. **Pris note. La C.D.A vous accorde l'année sabbatique.**

Vincent CHANSON : Mail en date du 10/06/24. Copie courrier pour changement de club. **Pris note.**

Flavien PLINGUIER : Mail en date du 11/06/24. Demande à intégrer la F.A.R la saison prochaine. **Pris note. La section F.A.R se réunira en début de saison prochaine pour prendre sa décision.**

Ilyes SAIDI : Mail en date du 11/06/24. Demande à changer de club pour la saison prochaine. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Idriss TABKA : Mail en date du 13/06/24. Demande de renseignements concernant la reprise de l'arbitrage la saison prochaine. **Pris note. Réponse apportée par S/CDA.**

Jean-Philippe CRISTOFARI : Mail en date du 16/06/24. Informe la C.D.A de son déménagement dans le District 95. **Pris note. La C.D.A remercie Mr CRISTOFARI Jean-Philippe pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Moussa SAKO : Mail en date du 18/06/24. Demanda à intégrer la F.A.R la saison prochaine. **Pris note. La section F.A.R se réunira en début de saison prochaine pour prendre sa décision.**

DISTRICT 77 :

Direction District 77 : Mail en date du 28/05/24. Programme des finales Futsal. **Pris note et transmis section désignation Futsal.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 28/05/24. Copie mail d'un club concernant quelques problèmes avec l'arbitre officiel. **Pris note.**

Direction District77 : Mail en date du 29/05/24. Programme des finales Féminines à Thorigny. **Pris note et transmis section désignation.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 30/05/24. Copie P.V CDPME du 28/05/24. **Pris note et transmis section désignation.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 06/06/24. Copie mail de Mr CAMINADE Régis, ancien arbitre qui veut reprendre l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Jean-Marc ELIASY(CTD DAP) : Mail en date du 09/06/24. Remercie la C.D.A et les arbitres présents lors des finales Foot Animation, Futsal organisées cette saison.

Pris note et remerciements.

Direction District 77 : Mails en date du 11/06/24 Programmes des finales Féminines et Foot à 11 au Mée. **Pris note.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 30/05/24. Convocation et programme pour les Arbitres candidats Ligue. **Pris note et mail envoyé à tous les arbitres concernés.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 03/06/24. Désignation des arbitres pour les finales Futsal du 05/06/24.

L.P.I.F.F :

Raïssa SALISSOU : Mail en date du 03/06/24. Liste des candidats pour la prochaine F.I.A. **Pris note.**

Stéphanie TARCHOUN : Mail en date du 18/06/24. Couleurs obligatoires pour les maillots des arbitres pour les deux prochaines saisons. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Moussa SOUMARE : Mail en date du 28/05/24. Arbitre venant de la Mauritanie. Demande des informations pour reprendre l'arbitrage dans notre district. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

District Eure et Loire : Mail en date du 28/05/24. Demande de transfert dossier de Philippe JUBERT. **Pris note.**

District du Val d'Oise : Mail en date du 04/06/24. Demande de transfert de dossier de Lucie HOY suite déménagement. **Pris note.**

Alain DETAVE (Club de USE ST LEU DESSERT Oise) : Mail en date du 11/06/24.

Demande pour conserver un arbitre dans son District qui emménage à Meaux. **Pris note.**

Après étude du dossier, la C.D.A n'accède pas à cette requête et demande le transfert du dossier de l'arbitre concerné.

Activités CDA Juin et Juillet 2024 :

05-06-2024 Finales futsal à Bailly Romainvilliers.
07-06-2024 Réunion de fin de saison des arbitres.
08-06-2024 Concours Ligue pour les arbitres de la FAR.
09-06-2024 Stages des arbitres pour les finales départementales.
12-06-2024 Finales Féminines à Thorigny
15 et 16 juin 2024 Finales départementales au Mée sur Seine
29,30 juin et 06,07 juillet 2024 FIA à Montry
29 juin et 06 juillet 2024 Permanence dossiers médicaux à Montry



La Poste, le partenaire, depuis plus de 15 ans, des arbitres élités et amateurs de 4 sports collectifs : football, rugby, handball et basketball propose de vivre l'actualité de l'arbitrage français à travers des vidéos, des interviews et des reportages

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Point sur la FIA avec le nombre d'inscriptions

Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM -**

Demande à la C.R.A les questions suivantes :

- Obtenir le bande son du test physique ARIET.
- Serait-il possible que les jeunes arbitres féminines puissent arbitrer des matchs de féminines, il n'y a qu'une seule division Séniors Masculin dans le 77 et cela ne leur permet pas de pouvoir développer les bases de l'arbitrage à parfaire.
- Est-il possible d'assister en tant que membre de la section Futsal au regroupement des arbitres en début de saison pour les tests Ligue afin de préparer nos arbitres pour la fin de saison prochaine.

Larbi BENCHEIKH prend note de ces demandes et nous donnera une réponse en début de saison prochaine.



2) Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:
Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Mickaël HADJADJ**

Très content des résultats au concours Ligue.

Mohamed remercie Naoufel DJILAL pour le travail effectué tout au long de la saison.

A pris contact avec l'arbitre qui malheureusement a échoué aux tests Ligue afin de le reconforter et lui dire que toute la C.D.A a confiance en lui pour la saison prochaine.

En ce qui concerne le groupe F.A.R pour la saison prochaine, la section étudiera les demandes en Septembre 2024.



3) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : Dominique CHATELLIER

AD 1	23
AD 2	31
AD 3	28
AD4	28
AAS	11
A F.D	22
JAD	39
A FEM	14
A Futsal	6

Total : **202 arbitres**

A ce jour, 1117 indisponibilités que les dimanches

4) Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Regrette l'absence des trois arbitres officiels suite à un dossier mis en instruction.

Demande absolument que les rapports d'arbitres arrivent vraiment avant le mardi midi au secrétariat du District.

5) Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

Tous les arbitres convoqués sont présents généralement et excusés en cas d'absence.

6) Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

R.A.S

7) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : Emmanuel TULOUP

Les évaluations à ce jour sont :

D1/ **39** D2/ **59** D3/ **28** D4/ **13** JAD/ **16** ASS/ **11** FEM/ **9**

Candidats / **74**

249 observations effectuées.

12 observations Futsal

8) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Nous avons réalisé cette saison 18 parrainages.

Intervention des participants:

Olivier FREMIOT : Remercie la C.D.A pour la confiance lors des désignations pour les Finales 77 au Mée.

Emmanuel TULOUP : Remercie tous les observateurs et souhaite de bonnes vacances.

Dominique CHATELLIER : Remercie tout d'abord Thierry BLANC d'avoir été présent en Commission de Discipline le 19/06/24. Précise qu'il ne s'occupera plus que des désignations et passe la main à Fabrice pour les dossiers médicaux et candidats.

Jimmy MELUT : Très content de cette première saison en C.D.A.

Thierry BLANC : Très content également de cette saison passée en tant que membre de la C.D.A

Mohamed MORIBA DIAKITE : Souhaite de bonnes vacances à tout le monde.

Bernard MARMION : Très bonne qualité de l'arbitrage lors des finales 77 au Mée.

Félicite tous les arbitres. Souhaite de bonnes vacances à tous les membres.

Laurent LITRE : Félicitations au club du Mée pour la bonne organisation des finales 77.

Ludovic VANTYGHEM (C.D) : Félicitations pour les finales au Mée. Très bonne prestation des arbitres. Remercie tous les membres de la C.D.A pour le travail réalisé tout au long de la saison. Souhaite de bonnes vacances à tout le monde.

Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) : Informe la C.D.A que 5 arbitres de Ligue n'ont pas eu toutes leurs observations. Un duo de désignateurs sera à la tête de la désignation des observateurs de la Ligue.

Très content de la réussite des arbitres du District aux tests de la Ligue.

Regrette de ne pas participer aux F.I.A organisées cette saison.

Arbitre à inviter : BOUHOUCHE Rida

Prochaine réunion : Début saison 2024/25



Commission Départementale d'Arbitrage

Section Technique des Lois du Jeu

PROCÈS VERBAL du vendredi 21 Juin 2024

Présidence : Fabien EL MKELLEB

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabrice ZANNIER

Match N° 28170154

PRESLES EN BRIE – U.S.M VILLEPARISIS

COUPE CRITERIUM SENIORS A 8 FEMININES du 12/06/24.

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier

Notamment de la feuille de match papier pour la réserve technique et du mail du club de Presles en brie qui confirme la réserve technique, du rapport de l'arbitre officiel,

Prend connaissance de la réserve technique de l'équipe de Presles en Brie concernant un but non accordé à l'équipe de Presles en Brie alors que l'arbitre avait laissé l'avantage puis est revenu sur sa décision ainsi que lors la séance de tirs au but, la gardienne de but de l'équipe de Villeparisis était avancée sur trois tirs au but.

Considérant que la réserve technique a été posée après la rencontre et non à l'arrêt de jeu consécutif aux faits contestés,

Considérant que la réserve technique n'a pas été posée au bon moment,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Déclare la réserve technique irrecevable

Score acquis sur le terrain confirmé.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77



District Seine et Marne de Football

CALENDRIER GENERAL FOOT A 11 SAMEDI

Saison 2024/2025

			U14		
			Gr à 12	Gr à 10	Coupe
Samedi	07/09/2024				
Samedi	14/09/2024				
Samedi	21/09/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	28/09/2024		MATCHS REMIS		Tour 1
Samedi	05/10/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	12/10/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	19/10/2024		CHAMPIONNAT	MATCHS REMIS	
Samedi	26/10/2024		MATCHS REMIS		
Vendredi	01/11/2024	Toussaint	X X X X X X X X X X		
Samedi	02/11/2024		CHAMPIONNAT	MATCHS REMIS	
Samedi	09/11/2024		CHAMPIONNAT		
Lundi	11/11/2024	Victoire 1918	MATCHS REMIS		
Samedi	16/11/2024		MATCHS REMIS		Tour 2
Samedi	23/11/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	30/11/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	07/12/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	14/12/2024		CHAMPIONNAT		
Samedi	21/12/2024		MATCHS REMIS		
Mercredi	25/12/2024	Noel	TREVE		
Samedi	28/12/2024				
Mercredi	01/01/2025	Jour de l'An	MATCHS REMIS		
Samedi	04/01/2025		MATCHS REMIS		
Samedi	11/01/2025		MATCHS REMIS		Tour 3
Samedi	18/01/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	25/01/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	01/02/2025		CHAMPIONNAT	MATCHS REMIS	
Samedi	08/02/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	15/02/2025		MATCHS REMIS		1/8e de Finale
Samedi	22/02/2025		MATCHS REMIS		
Samedi	01/03/2025		CHAMPIONNAT	MATCHS REMIS	
Samedi	08/03/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	15/03/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	22/03/2025		MATCHS REMIS		1/4 de Finale
Samedi	29/03/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	05/04/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	12/04/2025		MATCHS REMIS		
Samedi	19/04/2025		MATCHS REMIS		
Lundi	21/04/2025	Lundi de Pâques	MATCHS REMIS		
Samedi	26/04/2025		MATCHS REMIS		1/2 Finale
Jeudi	01/05/2025	Fete du Travail	MATCHS REMIS		
Samedi	03/05/2025		CHAMPIONNAT		
Jeudi	08/05/2025	Victoire 1945	MATCHS REMIS		
Samedi	10/05/2025		MATCHS REMIS		
Samedi	17/05/2025		CHAMPIONNAT		
Samedi	24/05/2025		CHAMPIONNAT		
Jeudi	29/05/2025	Ascension			
Vendredi	30/05/2025				
Samedi	31/05/2025		FINALE		
Dimanche	01/06/2025				
Samedi	07/06/2025				
Dimanche	08/06/2025	Pentecote			
Lundi	09/06/2025	lundi de Pentecote			
Samedi	14/06/2025				
Samedi	21/06/2025				
Samedi	28/06/2025				



CALENDRIER GENERAL FOOT A 11 DIMANCHE

Saison 2024/2025

	Coupe de France	Gambardella	Gr à 12	Gr à 10	Gr à 10 U16-U18	Coupe
Dimanche 01/09/2024	Cadrage					
Dimanche 08/09/2024						
Dimanche 15/09/2024	Tour 3	Cadrage				
Dimanche 22/09/2024			CHAMPIONNAT			
Dimanche 29/09/2024	Tour 4	Tour 1	MATCHS REMIS			Tour 1 sauf U18
Dimanche 06/10/2024			CHAMPIONNAT			
Dimanche 13/10/2024	Tour 5	Tour 2	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT ou MATCHS REMIS		
Dimanche 20/10/2024			CHAMPIONNAT	MATCHS REMIS		Tour 1 U18
Dimanche 27/10/2024	Tour 6	Tour 3	MATCHS REMIS			
Vendredi 01/11/2024	Toussaint		MATCHS REMIS			
Dimanche 03/11/2024			CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT ou MATCHS REMIS		
Dimanche 10/11/2024		Tour 4	CHAMPIONNAT			
Lundi 11/11/2024	Victoire 1918		MATCHS REMIS			
Dimanche 17/11/2024	Tour 7		MATCHS REMIS			Tour 2
Dimanche 24/11/2024		Finale Reg.	CHAMPIONNAT			
Dimanche 01/12/2024	Tour 8		CHAMPIONNAT			
Dimanche 08/12/2024			CHAMPIONNAT			
Dimanche 15/12/2024		1/64 de F	CHAMPIONNAT			
Dimanche 22/12/2024	1/32 de F		MATCHS REMIS			
Mercredi 25/12/2024	Noel		TREVE			
Dimanche 29/12/2024						
Mercredi 01/01/2025	Jour de l'An					
Dimanche 05/01/2025			MATCHS REMIS			
Dimanche 12/01/2025			MATCHS REMIS		Tour 3	
Dimanche 19/01/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 26/01/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 02/02/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 09/02/2025			CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT ou MATCHS REMIS		
Dimanche 16/02/2025			MATCHS REMIS		1/8e de Finale	
Dimanche 23/02/2025			MATCHS REMIS			
Dimanche 02/03/2025			MATCHS REMIS			
Dimanche 09/03/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 16/03/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 23/03/2025			MATCHS REMIS		1/4 de Finale	
Dimanche 30/03/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 06/04/2025			CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT ou MATCHS REMIS		
Dimanche 13/04/2025			CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT ou MATCHS REMIS		
Dimanche 20/04/2025	Pâques		MATCHS REMIS			
Lundi 21/04/2025	Lundi de Pâques		MATCHS REMIS			
Dimanche 27/04/2025			MATCHS REMIS		1/2 Finale	
Jeudi 01/05/2025	Fete du Travail		MATCHS REMIS			
Dimanche 04/05/2025			CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT ou MATCHS REMIS		
Jeudi 08/05/2025	Victoire 1945		MATCHS REMIS			
Dimanche 11/05/2025		Tour 1 2025-2026	X X X X X			
Dimanche 18/05/2025			CHAMPIONNAT			
Dimanche 25/05/2025			CHAMPIONNAT			
Jeudi 29/05/2025	Ascension					
Vendredi 30/05/2025						
Samedi 31/05/2025			FINALE			
Dimanche 01/06/2025		Tour 2 2025-2026				
Dimanche 08/06/2025	Pentecote					
Lundi 09/06/2025	lundi de Pentecote					
Dimanche 15/06/2025						
Dimanche 22/06/2025						
Dimanche 29/06/2025						



Calendrier Football Animation (U6 à U13)

DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

Saison 2024/2025

Période	Mois	Date		CATEGORIE U6 U7	CATEGORIE U8 U9		CATEGORIE U10 U11			CATEGORIE U12 U13				
		SEM.	JOUR	U6/U7	U9/U8 SEC	U9 CRI	U10/U11 Esp	U10 Exc	U11 Exc	U12/U13 Esp	U12 Exc	U13 Exc	U13 Foot à 11	
PERIODE 1	SEPTEMBRE	36	7/9											
		37	14/9				RENTREE FOOT U10/U11	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	
		38	21/9	Libre	RENTREE FOOT U8/U9		Libre	Brassage	Brassage	Libre	Brassage	Libre	Libre	
		39	28/9	RENTREE FOOT U6/U7	Libre	Libre	Plateau	Brassage	Brassage	Plateau	Brassage	Libre	Libre	
Vacances de la Toussaint	OCTOBRE	40	5/10	Festifoot 1	Festifoot 1	Plateau	Plateau	Brassage	Brassage	Plateau	Brassage	J1	J1	
		41	12/10	Festifoot 2	Festifoot 2	Plateau	Challenge T1	Brassage	Brassage	Challenge T1	Brassage	J2	J2	
		42	19/10		Futsal (sous réserve)								Détéctions U13 INF	
		43	26/10											
PERIODE 2	NOVEMBRE	44	2/11							Futsal (sous réserve)				
		45	9/11	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	J3	J3	
		46	16/11	Festifoot 3	Festifoot 3	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J4	J4	
		47	23/11	Libre	Festifoot 4	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J5	J5	
Vacances de Noel	DECEMBRE	48	30/11	Festifoot 4	Libre	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J6	J6	
		49	7/12	Libre	Festifoot 5	J4	Challenge T2	Challenge T2		Challenge T2	Challenge T2		J7	
		50	14/12	Festifoot 5	Libre	MR	J4	J4	J4	J4	J4	MR	J8	
		51	21/12											
		52	28/12											

MAJ au 21/06/2024

Date de retour des listes Excellence : 29/11/2024



Calendrier Football Animation (U6 à U13)

DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

Saison 2024/2025

Période	Mois	Date		CATEGORIE U6/U7	CATEGORIE U8 U9	CATEGORIE U10 U11			CATEGORIE U12 U13				
		SEM.	JOUR	U6/U7	U9/U8 SEC	U9 CRIT	U10/U11 Esp	U10 Exc	U11 Exc	U12/U13 Esp	U12 Exc	U13 Exc	U13 Foot à 11
PERIODE 3	JANVIER	1	4/1										
		2	11/1	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
		3	18/1	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	J7	J9
		4	25/1	Festifoot 6	Festifoot 6	J5	J5	J5	J5	J5	J5	J8	J10
Vacances d'Hiver	FEVRIER	5	1/2	Festifoot 7	Festifoot 7	J6	J6	J6	J6	J6	J9	J11	
		6	8/2	Festifoot 8	Festifoot 8	J7	Challenge 1/4 Finale**			Challenge 1/4 Finale**			
		7	15/2			Futsal (sous réserve)							
PERIODE 4	MARS	8	22/2										
		9	1/3							Futsal (sous réserve)			
		10	8/3	Festifoot 9	Festifoot 9	J8	J7	J7	J7	J7	J7	J10	J12
		11	15/3	Festifoot 10	Libre	Libre	Challenge 1/2 Finale**			Challenge 1/2 Finale**			
		12	22/3	Libre	Festifoot 10	J9	J8	J8	J8	J8	J8	J10	J13
Vacances d'Avril	AVRIL	13	29/3	Festifoot 11	Festifoot 11	J10	J9	J9	J9	J9	J11	J14	
		14	5/4	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Finale DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13			
		15	12/4			Futsal (sous réserve)				Futsal (sous réserve)			
		16	19/4										
		17	26/4										
PERIODE 5	MAI	18	1/5										
		3/5	Festifoot 12	Festifoot 12	Libre	J10	J10	J10	J10	J10	J12	J16	
		8/5				CH Foot Passion			CH Foot Passion				
		10/5				Finale IDF U11				J13	J17		
		17/5				Jour de Coupe U10/U11			Jour de Coupe U12/U13			J14	J18
		24/5											
		29/5				Finale 77 U10			Finale 77 U12				
	31/5												
	JUN	23	7/6										
		14/6	JND										
21/6													
		28/6											

Date de retour des listes Espoirs :30 Janvier 2025

** : Challenge U10/U11/U12 et U13 - Jour de Coupe U10/U11 et U12/U13 - Challenge Passion U10/U11 et U12/U13



Calendrier Football Féminin

DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

Saison 2024/2025



Période	Mois	Date	U6F U7F	U8F U9F Plateau	U10F U11F	U12F U13F	U14F U15F	U16F U17F U18F	SENIOR F	
PERIODE 1	SEPTEMBRE	36	7/9	X	X	X	X	X	X	
		37	14/9	X	X	RENTREE FOOT U10/U11	X	X	X	
		38	21/9	X	RENTREE FOOT U8/U9	X	X	X	X	
		39	28/9	RENTREE FOOT U6/U7	X	X	X	X	X	
	OCTOBRE	40	5/10	RENTREE DU FOOT FEMININ				Plateau	Plateau	Plateau
		41	12/10	Festifoot mixité 1	Plateau féminin	Plateau	Plateau	Plateau	Plateau	Plateau
Vacances de la Toussaint	OCTOBRE	42	19/10							
		43	26/10				Futsal T1 sous réserve	Futsal T1 sous réserve		
		44	2/11			Futsal T1 réserve	Futsal T1 réserve			
PERIODE 2	NOVEMBRE	45	9/11	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	
		45	11/11	Libre	Libre	Libre	RASSEMBLEMENT U13F	Libre	Libre	
		46	16/11	Festifoot mixité 2 Fillofoot secteur 1-4	Festifoot mixité 1	J1	J1	J1	J1	J1
		47	23/11	Libre	Plateau féminin	J2	J2	J2	J2	J2
		48	30/11	Festifoot mixité 3 Fillofoot secteur 5-8	Libre	J3	J3	J3	J3	J3
	DECEMBRE	49	7/12	Libre	Plateau féminin	Libre / Match Remis	Libre / Match Remis	Libre / Match Remis	Libre / Match Remis	Libre / Match Remis
		50	14/12	Festifoot mixité 4	Libre	J4	J4	J4	J4	J4
		51	21/12			Match remis	Match remis	Match remis	Match remis	Match remis
Vacances de Noel	DECEMBRE	52	28/12							

